



École aux Couleurs-du-Savoir



Document d'information aux parents 2026-2027

Attention :

L'élève qui est inscrit au service de garde avec un statut régulier de 1 à 5 jours par semaine, matins et soirs, ne peut en aucun temps bénéficier du transport scolaire.

L'élève qui est inscrit au service de garde avec un statut régulier de 1 à 5 matins par semaine a droit au transport le soir seulement (si l'élève est admissible selon la résidence principale).

L'élève qui est inscrit au service de garde de son école avec un statut régulier de 1 à 5 soirs par semaine a droit au transport le matin seulement (si l'élève est admissible selon la résidence principale).

Pour plus d'information, veuillez consulter la [politique relative au transport scolaire](#).

Inscription

L'inscription au service de garde se fait via la plate-forme Clic-parent (lors des périodes d'inscription prévues) ou en complétant la fiche d'inscription interactive ou papier. Dans le cas d'une garde partagée où les deux parents sont payeurs, **les deux parents doivent compléter l'ensemble des documents** et fournir un calendrier précisant les modalités de garde de l'enfant ou signer le formulaire de garde partagée à pourcentage.

Attention : dans le cas d'une garde partagée à pourcentage, si un des deux parents est en défaut de paiement, l'autre parent doit assumer les frais en totalité.

Il est possible d'inscrire son enfant tout au long de l'année tout en respectant un délai de 24 heures d'avis. Il est également possible de modifier le contrat initial en donnant une semaine d'avis et en signant le formulaire prévu à cet effet.

Attention : Pour inscrire un enfant, le solde de votre compte doit être **obligatoirement à zéro**, et ce, dans tous les établissements du CSSRDN.

Jours et heures d'ouverture

Le service de garde est ouvert tous les jours de classe, du **lundi 31 août 2026** au **mardi 22 juin 2027**.

Journée de classe : de 6 h 30 à **7h35**, toute la période du dîner et de **14h50** h à 18 h.

Journée pédagogique : de 6 h 30 à 18 h.

Nous sommes également ouverts durant les journées pédagogiques incluses entre ces deux dates (voir le calendrier scolaire au verso du document).

Le service de garde est fermé :

- Lors des congés fériés indiqués au calendrier scolaire.
- Lors du congé des fêtes, soit du 23 décembre 2026 au 5 janvier 2027.
- Lors la semaine de relâche; soit du 1^{er} au 5 mars 2027.

Statut de fréquentation

1. Régulier : Un élève est considéré régulier s'il répond à la définition suivante : il est présent au moins un jour par semaine, au moins deux périodes par jour. La facturation correspond au contrat de service, même en cas d'absence.

Attention : L'enfant **régulier**, inscrit au service de garde **1 jours/semaine ou plus** le matin **n'a pas accès** au transport scolaire le matin. L'enfant régulier, inscrit au service de garde **1 jours/semaine ou plus** après la classe **n'a pas accès** au transport scolaire en fin de journée.

2. Sporadique : Un élève est considéré sporadique s'il répond à la définition suivante : Il fréquente le service garde de façon occasionnelle durant les jours de classe ou les journées pédagogiques. La facturation correspond à la présence réelle.

Accueil et départ des élèves

Matin

Le service de garde ouvre à **6 h 30**. Vous pouvez venir reconduire votre enfant en utilisant la porte de côté (rue Quintin) dès l'ouverture à 6 h 30 jusqu'à 7h35. Dès **7h35**, vous devez déposer votre enfant dans la cour d'école. Pour des raisons de sécurité, merci de ne jamais laisser votre enfant seul à la porte avant l'heure d'ouverture.

Fin de journée

À la fin de la journée, **à partir de 15 h 05**, les parents peuvent venir chercher leur enfant au service de garde en utilisant la porte principale et en vous dirigeant au local du service de garde. C'est là que nous vous accueillons et que nous appelons votre enfant.

Le service de garde ferme ses portes à **18 h**. Pour éviter à votre enfant de trop longues journées et par respect pour le personnel, nous vous remercions de respecter cet horaire. Des frais de \$15 par tranche de 15 minutes sont applicables pour tout retard après 18 h (expulsion automatique après 3 retards à l'exception des situations de force majeure, bien entendu).

Sécurité

Les membres du personnel doivent s'assurer que chaque élève quitte le service de garde avec son parent ou avec toute autre personne autorisée à venir le chercher (une pièce d'identité pourrait être demandée). Si un parent souhaite que son enfant quitte le service de garde à pied et retourne seul à la maison, il est possible d'en faire la demande en signant le formulaire prévu à cet effet.

Tout changement à l'horaire habituel de votre enfant doit être signalé au plus tard la journée même et avant 13 h sans quoi, nous ne pourrions pas accéder à votre demande.

Règles de vie

Le service de garde fait partie intégrante de l'école. Par souci de cohérence, les règles de vie et les valeurs véhiculées sont donc les mêmes que celles de l'école (voir code de vie). L'élève qui ne se soumet pas à ces règles pourrait être suspendu et exceptionnellement, expulsé du service.

Journées pédagogiques

Le service de garde est ouvert à chaque journée pédagogique. Toutes les journées se passent à l'école et sont reliées à un thème. Des activités variées sont proposées selon le groupe d'âge: bricolage, cuisine, activité physique, etc.

Pour inscrire votre enfant aux journées pédagogiques, rendez-vous sur clic parent et suivez le lien pour l'inscription aux journées pédagogiques. Il sera également possible de compléter le formulaire papier, en nous faisant la demande. Chacune des journées prévoit une date d'annulation ou d'inscription. Une fois cette date passée, les frais de garde sont facturés, et ce, même en cas d'absence de l'enfant.

Attention : Pour des raisons d'organisation, veuillez prendre note que, si votre enfant n'est pas inscrit, vous ne pourrez pas le laisser au service de garde le matin même... Merci ☺

Modalités de fermeture en cas d'intempéries ou de force majeure

Exceptionnellement, il peut arriver que l'école et le service de garde doivent demeurer fermés en cas de tempête ou de force majeure. C'est le centre de service qui prend les décisions nécessaires et qui informe la population via les médias et le site internet du CSSRDN.

Grille de tarification

Tarifs quotidiens (Jours de classe)	<u>Élève régulier</u> 10,00\$ par jour	<u>Élève sporadique</u> Période du matin : 4,15\$ Période du dîner : 3,30\$ Période d'après-midi : 9,90\$
Tarif des journées pédagogiques	17,35\$ par jour pour tous (régulier ou sporadique)	
Frais de retards	15\$ par tranche de 15 minutes Attention : expulsion automatique après 3 retards (sauf pour situation de force majeur)	
Frais de garde & Crédit d'impôt	Tous les frais de garde sont admissibles aux crédits d'impôt, à l'exception des frais de garde de 10,00\$ (élève régulier) qui sont non déductibles au provincial .	

Paiement des frais de garde

Les frais de garde doivent être acquittés chaque semaine ou maximum aux deux semaines. Vous recevrez un état de compte toutes les semaines par courriel (s'il vous plaît, bien vouloir valider ou inscrire votre adresse courriel sur la fiche d'inscription de votre enfant ainsi que votre NAS pour les reçus d'impôt).

Vous pouvez effectuer votre paiement en tout temps par internet **ou** par Interac (ou argent comptant) au local du service de garde, du mardi au vendredi, entre 15h05 et 18h00.

Attention : Après 4 semaines de retard, nous serons dans l'obligation de suspendre le service tant que la situation ne sera pas rétablie.

Coordonnées

Responsable : à venir

Adjointe à la responsable : Rachel Jean

Téléphone : 450-569-2082 # 1

Adresse courriel : sdg.auxcouleurs-du-s@cssrdn.gouv.qc.ca

Pour tout questionnement ou information, n'hésitez pas à communiquer avec nous! ☺

- Mis à jour 27 mai 2026

Juillet 2026

d	l	m	m	j	v	s
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Août 2026

d	l	m	m	j	v	s
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Septembre 2026

d	l	m	m	j	v	s
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Octobre 2026

d	l	m	m	j	v	s
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Novembre 2026

d	l	m	m	j	v	s
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Décembre 2026

d	l	m	m	j	v	s
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Janvier 2027

d	l	m	m	j	v	s
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Février 2027

d	l	m	m	j	v	s
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

Mars 2027

d	l	m	m	j	v	s
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Avril 2027

d	l	m	m	j	v	s
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Mai 2027

d	l	m	m	j	v	s
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Juin 2027

d	l	m	m	j	v	s
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Le 28 janvier 2027 est la 101^e journée de travail pour les enseignants.

	Journées pédagogiques flottantes
	Congés pour les élèves et le personnel
	Semaine de relâche
	Journées pédagogiques